

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 10 du 3 février 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 3

INSTRUCTION N° 172/ARM/DPMM/FORM

relative à la formation spécifique sous-marine des officiers.

Du 17 janvier 2023

INSTRUCTION N° 172/ARM/DPMM/FORM relative à la formation spécifique sous-marine des officiers.

Du 17 janvier 2023

NOR A R M B 2 3 0 0 1 7 5 J

Référence(s) :

- [Instruction N° 0-420-2012/DEF/DPMM/SDG du 05 janvier 2012 relative aux conditions d'obtention, modalités d'attribution et de retrait des certificats de sous-mariniers.](#)
- [Instruction N° 550/ARM/DPMM/1/E du 17 février 2022 relative aux qualifications et diplômes professionnels des officiers de la marine \(gérés par la direction du personnel militaire de la marine\).](#)

Pièce(s) jointe(s) :

Deux annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

- Instruction N° 172/DEF/DPMM/FORM du 14 février 2001 relative à la formation spécifique sous-marine des officiers (BOC, 2001, p. 1401.).

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [642.2.1](#).

Référence de publication :

I. Les officiers appelés à servir aux forces sous-marines reçoivent une formation spécifique sous-marine pour les préparer aux responsabilités et aux fonctions qu'ils vont exercer à bord des sous-marins.

Cette formation a pour but de leur faire acquérir des connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de leurs fonctions de sous-mariniers ; elle est dispensée et contrôlée par les écoles de formation spécifique : école des Systèmes de Combat et Opérations Aéromaritimes (ESCO), école de navigation sous-marine et des bâtiments à propulsion nucléaire de Toulon (ENSM/BPN Toulon) et école de navigation sous-marine de Brest (ENSM Brest).

La présente instruction décrit dans ses annexes :

- l'organisation de la formation spécifique dans le cursus de carrière des officiers ;
- les modalités d'acquisition et de suivi des qualifications spécifiques.

Les objectifs de formation sont élaborés en concertation avec le commandant des forces sous-marines et de la force océanique stratégique (ALFOST), autorité de domaine de compétence.

Une instruction d'ALFOST⁽¹⁾ définit les qualifications et l'expérience nécessaires aux officiers embarqués sur sous-marins aux différents niveaux de responsabilité. De façon générale, aucun officier ne peut exercer une fonction à bord d'un sous-marin s'il n'a pas acquis le niveau de qualification sous-marine correspondant (qualification professionnelle et expérience pratique).

Les dérogations éventuelles sont prononcées par la direction du personnel militaire de la marine (DPMM) après avis d'ALFOST.

II. L'instruction N° 172/DEF/DPMM/FORM du 14 février 2001 relative à la formation spécifique sous-marine des officiers est abrogée.

III. La présente instruction est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
directeur du personnel militaire de la Marine,*

Éric JANICOT.

Notes

⁽¹⁾ RIPERS 1.2 - N° 0-26222-2020/ALFOST/RH/C.DIV - parcours professionnels des officiers servant sur sous-marins (n.i. BO ; n.i. JO).

ANNEXES

ANNEXE I.

ORGANISATION DE LA FORMATION SPÉCIFIQUE SOUS-MARINE.

1. GÉNÉRALITÉS

Les officiers spécialistes de premier niveau rejoignent les forces sous-marines après avoir suivi leur cursus de formation initiale et généralement à l'issue d'une première affectation sur bâtiment de surface. Ils reçoivent au cours de leur première affectation aux forces sous-marines une formation spécifique sous-marine élémentaire.

Les officiers spécialistes de deuxième niveau destinés à effectuer une partie significative de leur carrière au sein des forces sous-marines reçoivent une formation spécifique sous-marine supérieure. Cette formation est menée à l'issue des écoles de spécialité de deuxième niveau [école supérieure des systèmes de combat et armes navals (ESCAN), école missiles sous-marins (MISSM)], ou d'un niveau équivalent [école d'ingénieur (ECING) ou école des applications militaires de l'énergie atomique (EAMEA)].

2. FORMATION SPÉCIFIQUE SOUS-MARINE ÉLÉMENTAIRE

La formation spécifique sous-marine élémentaire a pour but de donner aux officiers affectés pour la première fois à bord d'un sous-marin les connaissances nécessaires à l'exercice de fonctions dans les chaînes organiques et fonctionnelles. Elle concerne tous les officiers, soit avant leur premier embarquement, soit au cours de celui-ci.

La partie théorique est délivrée au cours de formation initiale de sous-marinier (COFISMA). La partie pratique est réalisée à bord des sous-marins, sous la responsabilité des commandants.

Cette formation de base peut être complétée par des formations particulières dispensées par l'ENSM/BPN ou par l'ENSM Brest.

2.1. Cours de formation initiale de sous-marinier

Le cours de formation initiale de sous-marinier (COFISMA) recouvre les aspects « connaissances générales du véhicule sous-marin » concernant sa constitution et son emploi, et assure aux officiers affectés pour la première fois aux forces sous-marines un niveau de base qui facilite leur formation et l'exercice de leur premier emploi à bord des sous-marins.

Il est commun aux officiers de toutes spécialités et se déroule à l'ENSM/BPN Toulon ou à l'ENSM Brest. Le passage de l'épreuve orale du COFISMA est possible par examen direct pour les officiers n'ayant pu suivre l'intégralité du cours.

Il est sanctionné par l'attribution du CSOUMARINIT puis par l'attribution ultérieure du certificat de connaissances générales du sous-marin (CGSM), après une période embarquée sur sous-marin.

Les officiers issus des équipages de la flotte, titulaires du certificat supérieur de sous-marinier, sont dispensés de cette formation.

2.2. Formations particularisées de premier niveau

2.2.1. Officiers « opérations » destinés aux sous-marins nucléaires d'attaque

Ces officiers suivent à l'ENSM/BPN le stage permettant l'accès aux fonctions de direction dans le domaine des opérations sur SNA (stage OFFOPS). Ce stage leur permet d'assurer :

- les fonctions de quart par bordée (ORENAV et COSECNV) et par tiers (officier chef du quart sur sous-marin nucléaire d'attaque) ;
- les fonctions organiques de chef de service SIC et chef de service Navigation de SNA.

2.2.2. Officiers « opérations » destinés aux sous-marins nucléaires lanceur d'engins

Ces officiers suivent à l'ENSM Brest le stage « officier chef du quart sur SNLE » permettant de donner les bases en sécurité plongée et en lecture des images sonars.

2.2.3. Environnement navire du sous-marin nucléaire d'attaque

Cette formation est effectuée à bord et contrôlée par les commandants de sous-marins nucléaires d'attaque. Elle concerne les officiers spécialistes de premier niveau devant remplir les fonctions d'officier de garde de sous-marin nucléaire d'attaque (SNA).

Elle ne comporte pas d'enseignement sur la conduite de la chaufferie nucléaire, car les officiers qui acquièrent cette fonction n'exercent pas la fonction de permanence nucléaire (cette fonction est assurée par un officier marinier supérieur qualifié pour cette fonction).

2.2.4. Officiers chef du service « systèmes d'information et de communication » des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins

La formation de chef de service SIC se déroule sous la forme d'un cours, dispensé par l'ENSM Brest, qui a pour objectifs de leur permettre d'assurer dans leur unité d'affectation :

- les fonctions administratives du chef de service ;
- la supervision de l'exploitation du matériel du service ;
- les fonctions dévolues au chef de service concernant la mise en œuvre du Système d'Armes de Dissuasion (SAD) ;
- le suivi du personnel SITEL et du BM TECHSYR.

2.2.5. Officiers « chef de service discrétion » des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins

Cette formation donne à des officiers de spécialité indifférente les connaissances nécessaires sur les méthodes mises en œuvre pour garantir le

fonctionnement discret du sous-marin et sur les installations confiées à ce service (entretien, conduite).

Elle se déroule sous la forme d'un cours réalisé par l'ENSM Brest en collaboration avec des organismes extérieurs compétents en la matière.

2.2.6. Formation des officiers aux fonctions de maître de central

Cette formation prépare aux fonctions de maître central de SNA et de SNLE. Elle se déroule sous la forme d'un cours réalisé à l'ENSM/BPN Toulon ou à l'ENSM Brest. L'attribution de la mention « maître de central » est aussi possible par examen direct (ENSM Brest uniquement).

3. FORMATION SPÉCIFIQUE SOUS-MARINE SUPÉRIEURE

La formation spécifique sous-marine supérieure concerne les officiers appelés à servir pendant plusieurs affectations au sein des forces sous-marines. Elle prépare les officiers destinés à assurer, sur sous-marin nucléaire, les fonctions de :

- commandant adjoint ;
- chef de service ;
- officier de garde ;
- chef de bordée en opérations ;
- officier de quart navire (ingénieur de quart).

Cette formation supérieure est dispensée à l'issue de la formation de spécialiste de deuxième niveau, ou pendant celle-ci et avant l'embarquement sur sous-marin dans un emploi de niveau deux.

Elle est composée du cours supérieur de navigation sous-marine (CSNSM) complété, en fonction de l'emploi visé, par des modules particularisés. Ces modules préparent les officiers à l'embarquement sur un type particulier de sous-marin et dans des fonctions données. Pour les officiers de la branche « opérations », ils sont dispensés au Pôle Écoles Méditerranée. Ils sont complétés par des modules enseignés à l'EAMEA (cours du CQNS), à l'ENSM/BPN (SNA) et à l'ENSM Brest (SNLE).

Les futurs commandants adjoints opérations (CAO) des SNLE, dont les compétences sous-marines sont orientées essentiellement vers l'exploitation de la navigation, suivent une formation particulière qui est dispensée intégralement par à l'ENSM Brest et dont le contenu est adapté au parcours professionnel des officiers concernés.

3.1. Cours supérieur de navigation sous-marine

Le CSNSM est dispensé à l'ENSM/BPN et conduit à l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Navigation Sous-Marine (CANSM) (première référence).

Ce cours comprend quatre modules qui sont :

- conception et construction du sous-marin : ce module est destiné à faire connaître de façon approfondie les principes de conception et de construction des sous-marins et à fournir des informations sur l'évolution future des sous-marins et matériels ;
- mise en œuvre du porteur : ce module est destiné à faire connaître de façon approfondie les principes de mise en œuvre du sous-marin d'un point de vue autant opérationnel que technique et à fournir des informations sur les organismes participant à la mise en œuvre des sous-marins ;
- discrétion : ce module est destiné à faire connaître de façon approfondie les principes de conception et de construction des sous-marins dans le domaine de la discrétion et à fournir des informations sur l'évolution future des sous-marins et matériels ;
- maîtrise des risques : ce module est destiné à sensibiliser les officiers aux risques rencontrés dans la mise en œuvre d'un sous-marin nucléaire, leurs faire connaître les solutions qui existent au sein des FSM et de la Marine nationale pour maîtriser ces risques et aborder le thème du « facteur humain » dans la gestion des risques.

3.2. Formations particularisées de deuxième niveau

3.2.1. Officiers « opérations »

Ces officiers suivent les modules suivants au Pôle Écoles Méditerranée :

- Opérations navales (UV OPNAV) ;
- Chef de bordée (UV CDB) ;
- Systèmes sous-marin (UV SYSSOUM).

Ces officiers complètent à l'EAMEA le cours de qualification navigation sécurité (CQNS).

3.2.2. Officiers « opérations » (chefs de service LSM) destinés aux sous-marins nucléaires d'attaque

Ces officiers suivent à l'ENSM/BPN la formation d'officier de garde sur SNA qui leur donne un complément de connaissances générales du sous-marin particularisé aux SNA et met l'accent sur la sécurité de la chaufferie nucléaire au mouillage; ce module leur permet d'acquérir la qualification complète d'officier de garde de SNA.

3.2.3. Officiers « chef de service LSM » destinés aux sous-marins nucléaires lanceurs d'engins

Ces officiers suivent à l'ENSM Brest deux modules :

- un module « opérations » destiné à leur faire acquérir les compétences liées à leur emploi sur SNLE ;
- un module officier de garde qui comprend en particulier un complément de connaissances générales du sous-marin, qui met l'accent sur la sécurité de la chaufferie nucléaire au mouillage, et un complément sur les systèmes d'armes du bâtiment les préparant à leurs fonctions d'officier de garde.

Le parcours peut être adapté en fonction de l'expérience professionnelle des officiers concernés.

3.2.4. Officiers « armes » destinés aux sous-marins nucléaires lanceurs d'engins

Ces officiers suivent à l'ENSM Brest :

- leur cours de spécialité niveau 2 branche « missiles sous-marins » destiné à les préparer aux fonctions d'adjoint au chef du service « armes » puis de chef de service « armes » de SNLE ;
- un module « officier de garde de SNLE » qui leur donne un complément de connaissances générales du sous-marin mettant l'accent sur la sécurité de la chaufferie nucléaire au mouillage et les prépare à leurs fonctions d'officier de garde et d'officier chef du quart.

3.2.5. **Officiers « commandant adjoint opérations » de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins**

Ces officiers suivent à l'ENSM BREST une formation à la navigation inertielle qui les prépare à leur fonction de CAO de SNLE. S'il s'agit de leur premier embarquement sur SNLE, ils suivent un COFISMA préalablement.

3.2.6. **Officiers du groupement énergie destinés aux sous-marins nucléaires d'attaque**

Ces officiers suivent à l'ENSM/BPN le stage d'ingénieur (ou chef) de quart navire et officier de garde de SNA.

3.2.7. **Officiers du groupement énergie destinés aux sous-marins nucléaires lanceurs d'engins**

Ces officiers suivent à l'ENSM Brest un module « navire » qui leur permet d'acquérir les qualifications d'ingénieur de quart et d'officier de garde sur SNLE.

ANNEXE II.

MODALITÉS D'ACQUISITION ET DE SUIVI DES QUALIFICATIONS.

Les deux tableaux suivants récapitulent les différentes qualifications sous-marines existantes et précisent, pour chacune d'entre-elles, la population concernée et les conditions d'obtention.

Signification des sigles utilisés dans les tableaux ci-après.

CAO	: Commandant adjoint opération
CDB	: Chef de bordée
CENTRASNA	: Stage de qualification de maître de central de sous-marin d'attaque de type Rubis
CENTRASFE	: Stage de qualification de maître de central de sous-marin d'attaque de type Suffren
COFISMA	: Cours de formation initiale de sous-marinier
CSNSM	: Cours supérieur de navigation sous-marine
ING SNA	: Stage d'adaptation à l'emploi des ingénieurs de quart et des officiers de garde de sous-marin nucléaire d'attaque de type Rubis
MDC SNLE	: Maître de central de sous-marin nucléaire lanceur d'engins
MISSM	: Missilier sous-marin

OCDQ	: Officier chef de quart
OPNAV	: Module opérations sous-marines
ING SFE	: Stage d'adaptation à l'emploi des ingénieurs de quart et des officiers de garde de sous-marin nucléaire d'attaque de type Suffren
IQ SNLE	: Ingénieur de quart de sous-marin nucléaire lanceur d'engins
OFFGARDSNA	: Unité de valeur d'officier de garde sur sous-marin nucléaire d'attaque de type Rubis
OFFGARDSFE	: Unité de valeur d'officier de garde sur sous-marin nucléaire d'attaque de type Suffren
OG SNLE	: Officier de garde de sous-marin nucléaire lanceur d'engins
SYSSOUM	: UV Système filière sous-marin

1. FORMATION SPÉCIFIQUE SOUS-MARINE ÉLÉMENTAIRE

Population concernée	Type de formation	Certificat ou mention associé	Conditions d'obtention	Autorité délivrant le certificat ou mention
Officiers embarquant pour la première fois aux forces sous-marines	COFISMA	C SOUMARINIT (certificat initial de sous-marinier)	Mise à jour à paraître de l'instruction N° 0-420 2012/DEF/DPMM/SDG du 5 janvier 2012	ALFOST
		CGSM (certificat de connaissances générales du sous-marin)	Instruction N° 0-420 2012/DEF/DPMM/SDG du 5 janvier 2012	ALFOST
Officier Disacou	OFF DISACOU	M DISCRETION SNLE	NE N° 2-8260-2008 /ALFOST/RH/FORM du 14 février 2008	ENSM BREST

Officier ENERG flotteur 2	MDC	M MDC SNLE	NE N° 2-8260-2008 /ALFOST/RH/FORM du 14 février 2008	ENSM BREST
Officier chef de service SIC	OFF SIC	M TRANS SNLE	NE NMR 2-8260-2008 /ALFOST/RH/FORM du 14 février 2008	ENSM BREST
Formation chef de quart	OCDQ TRI	M CDQ SNLE	N° 2-25845-2009 ENSM BREST du 22 juin 2009	ENSM BREST
Officiers ENERG RBS	CENTRASNA	M MDC SNA	Instruction N° 550/ARM/DPMM/1/E du 17 février 2022	ENSM/BPN
Officiers ENERG SFE	CENTRASFE	M MDC SFE	Instruction N° 550/ARM/DPMM/1/E du 17 février 2022	ENSM/BPN

2. FORMATION SPÉCIFIQUE SOUS-MARINE SUPÉRIEURE

Population concernée	Type de formation	Certificat ou mention associé	Conditions d'obtention	Autorité délivrant le certificat ou mention
Officiers titulaires du CGSM	CSNSM	CANSM	Instruction N° 0-420-2012/DEF/DPMM/SDG du 5 janvier 2012	ALFOST
Officier LSM	Cours LSM	M LSM SNLE	NE NMR 2-8260-2008 /ALFOST/RH/FORM du 14 février 2008 N° 2-25845-2009 ENSM BREST du 22 juin 2009	ENSM BREST
Officier ENERG	Cours IQ	M ING SNLE	NE N° 2-8260-2008 du 14 février 2008	ENSM BREST

Formation officier missilier	Mention officiers spécialisés missiles sous-marins sur SNLE type le « Triomphant »	M MISSM M51	Instruction N° 550/ARM/DPMM/1/E du 17 février 2022	ENSM BREST
	Cours de spécialité officiers missiliers	B MISSM	NE N° 2-8260-2008 du 14 février 2008 NE N° 2-8928-2010 /ENSM BREST du 2 mars 2010	ENSM BREST
Commandant adjoint opérations	Cours CAO	M CAO M51	NE N° 2-8260-2008 du 14 février 2008	ENSM BREST
Médecins	Cours MED	M MEDECIN SNLE	NE N° 2-8260-2008 du 14 février 2008	ENSM BREST
Officier de garde SNLE	OG SNLE	M OFF GARDE TRI	NE N° 2-8260-2008 du 14 février 2008	ENSM BREST
Officiers Opérations de SNA	Module UV OPNAV Module UV OFFGARD CDB Module UV SYSSOUM	UV OPNAV UV CDB UV SYSSOUM	Instruction N° 550/ARM/DPMM/1/E du 17 février 2022	ESCO (PEM)
Officier de garde RBS	OFFGARD RBS	M OG SNA	Instruction N° 550/ARM/DPMM/1/E du 17 février 2022	ENSM/BPN
Officier de garde SFE	OFFGARD SFE	M OG SFE	Instruction N° 550/ARM/DPMM/1/E du 17 février 2022	ENSM/BPN
Officiers ENERG RBS	ING SNA	M ING SNA	Instruction N° 550/ARM/DPMM/1/E du 17 février 2022	ENSM/BPN

Officiers ENERG SFE	ING SFE	M ING SFE	Instruction N° 550/ARM/DPMM/1/E du 17 février 2022	ENSM/BPN
Officiers	BV SFE	/	/	

Les propositions d'attributions des qualifications, décisions associées et saisies dans le système d'information pour les ressources humaines (RH@PSODIE) pour inscription sur la fiche individuelle de chaque officier sont réalisées comme indiqué dans la deuxième référence, annexe III..

L'amiral commandant les forces sous-marines et la force océanique stratégique (ALFOST) est informé de l'acquisition de ces qualifications.

Le suivi des qualifications est de la responsabilité d'ALFOST qui peut décider éventuellement d'entamer une procédure de retrait de qualification en cas de fait professionnel.

Lorsqu'une « qualification sous-marine » est détenue pour un type de sous-marin, une qualification de même niveau peut être acquise sur un autre type de sous-marin à l'issue d'une période probatoire au sein du nouvel équipage. Le commandant du sous-marin fait tester les connaissances théoriques et pratiques de l'intéressé par l'école de pré-embarquement responsable de la formation qui, en fonction des résultats, propose l'attribution de la qualification correspondante. Cette mesure applicable sans restriction à toutes les qualifications revêt un caractère exceptionnel pour les formations d'ingénieur de quart SNLE et SNA dont la formation normale est le cours à l'ENSM BREST ou à l'ENSM/BPN.

Dans le cadre d'un changement de type de sous-marin, les officiers ENER (ingénieur ou chef de quart navire et maître de central) doivent suivre un cours complet à l'ENSM BPN adapté au nouveau porteur.